



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 Mars 2023

Le 6 Mars 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme DATTÉE Catherine, Maire.

**Présents** : Mme DATTÉE Catherine, Maire, Mmes : BASILE Anne-Marie, MOYER Chantal, MM : BODET Samuel, MÉRILLON Franck, PINET Yves, PINON Marc, RÉMON Stéphane, VAUDOUR Michel, VERGEON Laurent

**Secrétaire de séance** : M. PINET Yves

\*\*\*\*\*

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 2 février 2023. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour de la séance:**

- Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023.
- 006/2023 - Décision de suppression ou de maintien du poste d'adjoint au maire
- 007/2023 - Élection d'un 4ème adjoint si la décision de maintenir le poste d'adjoint est validée
- 008/2023 - Vente d'une parcelle boisée de 6 874 m<sup>2</sup> située les Trois Bourreaux à Saunay
- 009/2023 - Autorisation de signature de la convention de prestation de services entre la communauté de Communes du Castelrenaudais et la Commune de Saunay (prise de compétence ALSH)
- Points divers : informations sur les prochaines élections complémentaires municipales / planning des permanences
- Questions diverses

### **Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.**

#### **Budget de la Commune :**

- Crosnier production : achat de 14 photinias d'un montant de 502,88 € TTC.
- Association Castel-Renaudais Insertion : travaux sur le bâtiment de l'école : pose d'une bande de zinc reliant le toit du préau à la gouttière et changement de 6m<sup>2</sup> de clin en façade d'un montant de 1 296 €.
- Alain FERMÉ : travaux de broyage des accotements, des fossés, des chemins et des haies pour la campagne 2023 d'un montant de 7 578 € TTC.
- Sedi : reliure registres état civil d'un montant de 620,45 € TTC.
- L'uniform pro : achat de vêtements (2 parkas, 2 pantalons et 2 vestes) d'un montant de 508,44 € TTC.

### **006/2023 - Décision de suppression ou de maintien du poste d'adjoint au maire**

Madame le Maire expose que par délibération n°043/2021 du 11 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé de créer quatre postes d'adjoints.

Suite à la démission de Monsieur TREMBLAY Olivier, 2ème adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint,
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-7-2 et L 2122-10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien du poste d'adjoint.

### **007/2023 - Election d'un 4ème adjoint si la décision de maintenir le poste d'adjoint est validée**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-1 et L 2122-10,

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 2ème adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

#### **Election du 2ème adjoint :**

- M. Michel VAUDOUR est candidat

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 2
- abstention : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

a obtenu :

- M. Michel VAUDOUR : huit ( 8 ) voix.

M. Michel VAUDOUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème adjoint.

### **008/2023 - Vente d'une parcelle boisée de 6 874 m2 située les Trois Bourreaux à Saunay**

La commune de Saunay est propriétaire d'une parcelle boisée d'une superficie de 6 874 m<sup>2</sup>, située les Trois Bourreaux à Saunay et cadastrée ZE n°61.

Monsieur BOUDET Bernard propriétaire jouxtant cette parcelle boisée est prioritaire pour acquérir la parcelle ZE n°61.

Cette parcelle boisée de 6 874 m<sup>2</sup> a été estimée à 3 000 €.

Ce prix de 3 000 € a été accepté par Monsieur BOUDET Bernard.

Les frais afférents à l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention :

- autorise la vente de la parcelle cadastrée ZE n°61 d'un montant de 3 000 € à Monsieur BOUDET Bernard,
- autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente.

**009/2023 - Autorisation de signature de la convention de prestation de services entre la communauté de Communes du Castelrenaudais et la Commune de Saunay (prise de compétence ALSH)**

A compter du 1er janvier 2023, la Communauté de Communes du Castelrenaudais exerce la compétence en matière d'enfance jeunesse, dont le périmètre d'intervention comporte la gestion du temps extrascolaire (petites et grandes vacances) ainsi que du mercredi durant la période scolaire.

La garderie du matin et du soir ainsi que la pause méridienne durant le temps scolaire relèvent des communes.

Une convention de prestation de services entre la communauté de Communes du Castelrenaudais et la Commune de Saunay relative à cette prise de compétence enfance jeunesse doit être signée.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention de prestation de services entre la Communauté de Communes du Castelrenaudais et la Commune de Saunay,
- autorise Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à ces dossiers.

**Questions diverses:**

- Madame le Maire fait lecture d'un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception par une administrée domiciliée au lieu-dit le Quarteron, réitérant sa demande de prolongation de l'éclairage public jusqu'à son domicile.

Une lettre de refus lui avait précédemment été adressée en date du 3 février 2023.

A l'unanimité les membres du conseil émettent à nouveau un avis défavorable à cette demande ; un courrier de confirmation sera adressé à cette administrée. ✓

- Élaboration de planning de permanence pour les élections complémentaires municipales du 23 mars 2023 et du 2 avril 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 21h30

Date de la prochaine séance du Conseil Municipal :

Madame le Maire  
**Catherine DATTÉE**



Secrétaire de séance  
**M. PINET Yves**

